



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Djibouti

Question écrite n° 100007

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris demande à Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement concernant l'engagement de la France à Djibouti du point de vue militaire et des efforts de coopération avec ce pays. La base militaire française en territoire djiboutien est en effet idéalement placée pour agir sur la situation du Moyen-Orient et de l'Est africain, Cependant, les États-Unis semblent exercer une forme d'OPA sur ce territoire en y installant une base militaire plus importante que la nôtre. Le risque est alors pour la France de se voir écartée de la coopération avec ce pays. Les efforts accomplis durant plusieurs dizaines d'années pour le rapprochement entre la France et Djibouti risquent ainsi d'être récupérés par un État tiers. Des actions doivent donc être entreprises par le Gouvernement pour maintenir des relations privilégiées avec Djibouti. Il aimerait connaître ses projets en ce domaine. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Depuis son indépendance en 1977, la République de Djibouti accueille, en vertu du protocole intergouvernemental du 27 juin 1977, la plus importante base militaire française à l'étranger, avec près de 3 000 hommes. Cette implantation française a un impact considérable sur la vie économique de ce pays d'un demi-million d'habitants. Situé au débouché du Bab El Mendeb, détroit qui sépare la mer Rouge et l'océan Indien, Djibouti occupe une position stratégique, à la fois dans la corne de l'Afrique mais aussi vis-à-vis du Moyen-Orient. La situation financière et fiscale des forces françaises présentes sur le territoire de la République de Djibouti est désormais régie par une convention signée le 3 août 2003, qui renforce nos liens avec Djibouti. Cette convention, dont la durée est fixée à neuf ans, inscrit clairement notre présence militaire à Djibouti dans la durée. La présence à Djibouti depuis 2003 d'une base militaire américaine, dont les effectifs sont inférieurs de moitié à ceux de la base française, ne se fait pas à nos dépens. Elle est au contraire complémentaire de notre propre présence militaire. La présence d'autres partenaires est un atout pour Djibouti et un stimulant pour nos propres relations bilatérales, qui ne sauraient se concevoir dans une approche revendiquant une quelconque forme d'exclusivité. De fait, tout en nous félicitant de voir Djibouti renforcer ses liens avec d'autres partenaires, nous restons, de loin, le premier partenaire au développement de Djibouti. La signature d'un document-cadre de partenariat, à Paris, le 3 mars 2006, confirme la volonté de la France de maintenir une aide au développement élevée en faveur de ce partenaire de longue date. Ce document identifie, pour la période 2005-2010, trois secteurs de concentration de notre aide : l'éducation, la santé (notamment la lutte contre le sida) et le développement des infrastructures (principalement urbaines), ainsi que deux thèmes transversaux : l'appui à la francophonie et à la gouvernance.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100007

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7426

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11795